

---

Discussion engagée sur la lettre du représentant Laplanche relative à sa mission dans le Calvados et à l'armée des Côtes de Cherbourg, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Pierre Antoine Laloy, Antoine Christophe Merlin de Thionville,

Pierre-Nicholas Philippeaux, Jean-Baptiste Clauzel

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Laloy Pierre Antoine, Merlin de Thionville Antoine Christophe, Philippeaux Pierre-Nicholas, Clauzel Jean-Baptiste. Discussion engagée sur la lettre du représentant Laplanche relative à sa mission dans le Calvados et à l'armée des Côtes de Cherbourg, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 66;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_40255\\_t1\\_0066\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40255_t1_0066_0000_6);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

fioier municipal qui tombe entre leurs mains est fusillé. Le maire de Fougères a éprouvé ce sort après la prise de cette ville; il était encore réservé, il n'y a pas longtemps, aux prisonniers qu'ils faisaient; le soldat pris les armes à la main périssait de cette manière, après avoir essuyé avant le coup de la mort, les exhortations d'un prêtre et d'une religieuse qui, la croix à la main, lui promettaient la palme du martyr. Maintenant, après avoir fusillé de suite une soixantaine de nos volontaires sous les yeux de leurs camarades, ils renvoient presque tous leurs prisonniers, parce que probablement ils ne peuvent pas les nourrir; mais ils ne manquent pas, avant de leur rendre la liberté, de les engager à prendre parti parmi eux.

« Je vous envoie une permission de se retirer qui est le modèle de celles qu'ils donnent à tous ceux qu'ils renvoient; ils l'ont remise, ainsi qu'aux autres, à un citoyen qu'ils avaient fait prisonnier, et qui m'a donné une partie des détails que je vous transmets; il est resté assez longtemps avec eux pour avoir observé que le nombre des étrangers égale au moins celui des rebelles français; parmi leur armée il y a remarqué entre autres des Russes, des Polonais, des Allemands et beaucoup de juifs.

« Ils occupent toujours Fougères et ses environs, on ne peut trop déterminer quels sont leurs projets; le Calvados ne les tente pas. S'il était possible cependant d'asseoir une sorte de jugement sur leurs nouvelles tentatives, après qu'ils auront évacué cette ville, on serait porté à croire qu'ils se dirigeront sur les départements formés de la ci-devant Bretagne, dans lesquels tous les gens instruits s'accordent à dire qu'ils ont conservé des intelligences, ou sur Avranches et Granville.

« Je fais, de concert avec le général Sépher, les plans que détermine notre position par rapport à celle des rebelles, j'en transmets les développements au comité de Salut public.

« *Le représentant du peuple,*

« LAPLANCHE.

« P. S. J'allais fermer ma lettre lorsque j'apprends à l'instant par notre collègue Le Carpentier que les rebelles dirigeaient une colonne sur Dol et Saint-Malo et une autre sur Avranches. On assure la prise de Dol, tandis que d'un autre côté ils ont pris Sainte-Jamès, qui n'est qu'à deux lieues d'Avranches. Leur projet est de prendre le mont Saint-Michel, dans la vue, sans doute, de rendre la liberté aux prêtres renfermés dans ce fort, et en fanatiser de plus en plus leur armée par cette horde de scélérats. Mais Le Carpentier me mande qu'il vient de les faire retirer de ce fort par la gendarmerie.

« J'appelle, citoyens collègues, toute l'indignation de la Convention et la justice nationale sur la ville de Fougères; plusieurs habitants de cette commune ont eu l'inhumanité de fusiller, à travers les fenêtres, beaucoup de nos frères armés, lorsqu'ils traversaient cette ville pour effectuer leur retraite; le même sort nous serait réservé ici, si nous éprouvions un échec, tant la majorité des habitants de cette partie du département du Calvados est éloignée d'être dans les principes républicains; et pendant qu'on les massacrait ainsi, la garde nationale de Fougères était fort tranquille à son poste.

« J'ajouterai encore que les rebelles ont une

artillerie si formidable et si nombreuse, qu'ils brisent les canons qu'ils nous prennent, de crainte qu'ils ne les embarrassent. Nous n'en serons pas moins victorieux, citoyens collègues.

« D'après un conseil de guerre tenu à l'instant entre les généraux Sépher et Tilly, je pars demain matin pour Granville avec le général Vial, à l'effet de concerter, avec mon collègue Le Carpentier, la jonction de nos troupes. Nous couvrirons ainsi les départements de la Manche et du Calvados. Nous presserons les rebelles attendus de pied ferme par Saint-Malo. L'armée de l'Ouest aura le temps d'arriver avec celle de Rennes pour leur donner le dernier coup de massue, ou les précipiter dans la mer. Nous pouvons essayer quelques revers; mais la République sera toujours impérissable.

« *Vive la liberté et la Convention nationale!*

« LAPLANCHE. »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

**Le Président.** Un courrier extraordinaire vient de me remettre la lettre suivante.

(Suit un extrait de la lettre de Laplanche que nous reproduisons ci-dessus d'après un document des Archives de la guerre.)

On demande le renvoi au comité de Salut public.

**Merlin (de Thionville).** J'appuie cette proposition, et j'accuse les chefs qui commandaient les postes de Varades d'avoir laissé passer les brigands. Je demande que le comité de Salut public s'occupe de diriger une action générale de toutes les armées de la République contre les rebelles. Je pense que c'est le seul moyen de terminer une guerre qui ne s'est prolongée que par les trahisons; j'insiste sur la punition des traîtres.

**Philippeaux.** La Convention n'aurait pas dû rapporter son décret qui ordonnait l'examen de la conduite de Ronsin et de Rossignol. Je me souviens qu'à cette époque un commis des bureaux de la guerre me dit que l'on venait de former en vain une Commission, que les généraux qu'ils protégeaient étaient à l'abri de toute recherche et de toute poursuite, et que l'on saurait bien faire ébouler les despotes assez audacieux pour former de pareilles Commissions.

**Clauzel.** Je demande que Philippeaux nomme celui qu'il dénonce.

**Merlin (de Thionville.)** Je demande que Philippeaux passe au comité de sûreté générale, qu'il y écrive sa dénonciation, qu'il la signe, et qu'elle soit poursuivie.

Le renvoi au comité de sûreté générale est décrété.

La lettre de Laplanche est renvoyée au comité de Salut public.

**Un membre [BARBEAU DU BARRAN (2)], au nom du comité de sûreté générale, fait le rap-**

(1) *Moniteur universel* [n° 54 du 24 brumaire an II (jeudi 14 novembre 1793), p. 219, col. 2]. Voy. d'autre part ci-après, annexe n° 1, page 1, le compte rendu, d'après divers journaux, de la lettre de Laplanche et de la discussion à laquelle elle donna lieu.

(2) D'après les journaux de l'époque.